

Réunion du Bureau du CCP de l'ONUSIDA

RÉSUMÉ DE LA RÉUNION

DATE : Vendredi 30 août 2019

PARTICIPANTS

Bureau du CCP : M. Yang Xiaochen (Chine : représentant le Président) ; Mme Tracy Carson, Mme Julia Martin et Mme Deana Jordan Sullivan (États-Unis d'Amérique : représentant le Vice-Président) ; M. Dmitry Nikalayenia (Biélorus : représentant le Rapporteur) ; M. Jonathan Gunthorp et Mme Alessandra Nilo (représentant la Délégation des ONG au CCP) ; Mme Elizabeth Benomar et M. David Sunderland (UNFPA : représentant les Coparrainants de l'ONUSIDA).

Secrétariat de l'ONUSIDA : M. Morten Ussing, Directeur du Département Gouvernance et Affaires multilatérales ; M. Joel Rehnstrom, Directeur de l'unité Évaluation ; M. Neil Fishman, Responsable technique, chargé de la conduite du changement, de la gestion et de la gouvernance, et Mme Samia Lounnas, Conseillère spéciale chargée de la gouvernance au Département Gouvernance et Affaires multilatérales.

Corps commun d'inspection (CCI) : Mme Eileen Cronin, Inspectrice ; Mme Keiko Kamioka, Inspectrice, et Mme Eriko Ito, Responsable de l'évaluation et de l'inspection.

ORDRE DU JOUR

1. Présentation des résultats préliminaires de l'évaluation de l'ONUSIDA par le Corps commun d'inspection

Le Bureau recevra une présentation des résultats préliminaires de l'évaluation de l'ONUSIDA par le CCI.

2. Préparation de la 45e réunion du CCP

Le Bureau réfléchira aux points de l'ordre du jour possibles pour la 45e réunion du CCP à partir des décisions de la 44e réunion du CCP ainsi que des réunions antérieures.

3. Mise en place du Comité consultatif d'évaluation

Le Bureau discutera et conviendra de la composition du Comité consultatif d'évaluation.

4. Visite sur le terrain du CCP

Le Bureau discutera du lieu et de la date de la visite sur le terrain du CCP pour 2019.

5. Autres questions

RÉSUMÉ

Observations préliminaires du Président du Bureau du CCP

M. Yang Xiaochen, Président du Bureau du CCP, a accueilli les participants à la sixième réunion du Bureau du CCP visant à préparer la 45e réunion du CCP, prévue du 10 au 12 décembre 2019.

Le Président a indiqué que le Corps commun d'inspection (CCI), sur invitation du Bureau, présenterait les résultats préliminaires sur la gouvernance à partir de son évaluation de l'administration et de la gestion de l'ONUSIDA.

Après l'adoption de l'ordre du jour, le Président a donné la parole aux Inspectrices Eileen Cronin et Keiko Kamioka du CCI afin qu'elles présentent les résultats préliminaires en matière de gouvernance issus de l'évaluation de l'administration et de la gestion de l'ONUSIDA.

1. Présentation des résultats préliminaires de l'évaluation de l'administration et de la gestion de l'ONUSIDA par le CCI

L'Inspectrice Cronin a fourni au Bureau des éléments de contexte relatifs au projet de rapport ainsi qu'une synthèse des résultats préliminaires de l'évaluation portant sur la gouvernance :

- L'ONUSIDA constitue un modèle unique dont de nombreux enseignements positifs pourraient être documentés et utilisés pour le système de l'ONU.
- Les conclusions du CCI sur la gouvernance correspondent à celles des première (2002) et seconde (2008) évaluations indépendantes de l'ONUSIDA, d'un rapport de 2007 du CCI sur l'ODM 6 et du rapport du GEI.
- Les manques liés à la gouvernance (en particulier l'absence de supervision et de redevabilité par le CCP) n'ont pas fait l'objet d'une prise en charge substantielle.

L'Inspectrice Cronin a expliqué qu'il était important pour le Bureau de noter qu'il s'agissait de résultats préliminaires et que les étapes suivantes du processus préalables à leur finalisation étaient actuellement en cours, notamment la vérification des faits suivie d'un examen par des pairs. Elle a également avancé que les évaluations précédentes avaient mis en lumière des manques, sans pour autant fournir de solutions possibles. Le CCI souhaite que son rapport mentionne des suggestions pratiques afin de répondre aux manques et prévoit de disposer du rapport final au cours de la seconde quinzaine de novembre.

Les membres du Bureau ont remercié l'équipe du CCI pour sa présentation. La plupart d'entre eux ont expliqué qu'il leur était difficile de formuler des commentaires à ce stade, en précisant qu'il était nécessaire de clarifier certains points essentiels de l'évaluation. Tous les membres du Bureau ont indiqué qu'ils auraient besoin d'une session dédiée avec l'équipe du CCI en novembre pour proposer un briefing approfondi sur le rapport afin de préparer le Bureau du CCP à la 45e réunion du CCP.

À la suite de la présentation, le Président a remercié l'équipe du CCI pour son travail puis a donné la parole au Secrétariat pour qu'il expose les points de l'ordre du jour possibles de la 45e réunion du CCP, qui se tiendra à Genève du 10 au 12 décembre.

La présentation des points de l'ordre du jour proposés pour la 45e réunion du Conseil s'est appuyée sur le tableau joint en annexe.

2. Préparation de la 45e réunion du CCP (10-12 décembre)

Le Secrétariat a expliqué que le tableau des points de l'ordre du jour possibles pour la 45e réunion du CCP (voir annexe) comprenait l'ensemble des points de décision impliquant des actions pour des sessions ultérieures du Conseil tirés de la dernière réunion du CCP (la 44e). Celui-ci contient toutefois également des décisions d'anciennes réunions du CCP, lors desquelles le Conseil a programmé un rapport à l'occasion d'une réunion donnée ou future du CCP, ainsi que des décisions évoquées au cours de réunions antérieures du Bureau ayant vu ses membres convenir d'un calendrier pour rendre compte de certains points. Le tableau constituait la base de discussion des membres du Bureau au sujet des points de l'ordre du jour possibles pour la 45e réunion du CCP. Le Bureau du CCP a décidé des éléments suivants :

Points de l'ordre du jour permanents :

Rapport de la 44e réunion du CCP : Confirmé. Le projet de rapport est en cours de finalisation et sera transmis au Président du CCP puis au Bureau pour validation avant d'être publié sur le site du CCP.

Rapport de la Directrice exécutive : Confirmé. Le rapport présentera les principaux progrès réalisés dans la riposte mondiale au sida sur les six derniers mois ainsi que les défis restants. Il s'agira du premier rapport de la nouvelle Directrice exécutive, Mme Winnie Byanyima. La synthèse de ce rapport est généralement le dernier document disponible sur le site Internet (environ une semaine avant le CCP).

Rapport du représentant des ONG : Confirmé. À la demande de la délégation des ONG, la présentation du rapport initialement prévue lors de la 44e réunion du CCP en juin 2019 a été remise à la 45e réunion du CCP. Alessandra Nilo, représentante de la délégation des ONG, a par ailleurs indiqué que le thème du rapport serait *Mise en œuvre de la couverture santé universelle et de la riposte au VIH/sida*. Elle a informé le Bureau que des études de cas nationales étaient en cours et qu'une ébauche serait prête dans les délais requis, tel que défini par le Secrétariat.

Le Bureau a signifié que, bien qu'il reconnaisse la nature indépendante du rapport de la délégation des ONG, il serait important que celui-ci complète le résumé du suivi du volet thématique de la 44e réunion du CCP sur un sujet similaire.

Leadership de la riposte au sida : Le Secrétariat a informé le Bureau du CCP qu'aucune information n'était disponible à ce stade.

Suivi du volet thématique de la 44e réunion du CCP : *Atteindre l'ODD 3 : renforcer les solutions globales de riposte au VIH et les intégrer à des systèmes de santé durables en vue de garantir une couverture santé universelle* : Confirmé. Le Secrétariat finalise actuellement le résumé du rapport. Celui-ci sera transmis au Bureau pour validation avant sa prochaine réunion. Le Bureau réfléchira aux éventuels projets de décisions émergeant de la discussion.

Le Bureau a également convenu que le Secrétariat enverrait un résumé préliminaire à la délégation des ONG au CCP afin de garantir la complémentarité des deux rapports.

Prochaines réunions du CCP : Confirmé. Le document relatif à ce point de l'ordre du jour est préparé par le Secrétariat au nom du Bureau du CCP. Il décrit le processus de sélection par le Bureau des thèmes des 46e et 47e réunions du CCP, prévues en 2020, et nécessitera l'approbation par le Conseil des thèmes sélectionnés. Le Secrétariat a fait savoir qu'un appel à la soumission de thèmes avait été envoyé aux membres du CCP le 5 juillet et que le délai de transmission des propositions avait été fixé au 10 septembre. Un rappel a été envoyé le 21 août. Aucune proposition n'a été reçue à ce jour. En l'absence de propositions, une prolongation sera annoncée et un rappel sera envoyé après expiration du délai. Le document proposera également des dates pour les 49e (juin 2022) et 50e (décembre 2022) réunions du CCP.

Élection du Bureau : Confirmé. Il a été demandé au Conseil d'élire le Bureau pour 2020 (Président, Vice-Président et Rapporteur) conformément au modus operandi ainsi que les éventuels nouveaux membres des ONG au CCP.

Les ONG au CCP fourniront des informations sur le processus de sélection de leurs nouveaux délégués au Conseil. Ceux-ci seront présentés au Bureau du CCP et figureront dans le procès-verbal de la réunion du Bureau qui sera partagé avec l'ensemble des parties prenantes du CCP. Le représentant de la délégation des ONG a rappelé que cette information avait également été systématiquement communiquée sur le site Internet de la délégation des ONG au CCP.

Volet thématique : *Réduction de l'impact du sida sur les enfants et les jeunes.* Confirmé
Le Secrétariat a informé le Bureau du CCP que la note conceptuelle circulait déjà parmi les Coparrainants et qu'un appel aux membres du groupe de travail sur le volet thématique avait été lancé le 19 août 2019.

- Un appel à exprimer de l'intérêt à l'idée de rejoindre le groupe de travail sur le volet thématique a été lancé aux membres du CCP le 19 août.
- À ce jour, deux Coparrainants et un État membre ont fait part de leur intérêt à rejoindre le groupe de travail. Un rappel sera envoyé sous peu à l'ensemble des membres du CCP.
- Le Secrétariat a élaboré la première ébauche de la version annotée de la note d'information du volet thématique. L'UNICEF a également contribué. La version préliminaire a maintenant été partagée avec l'ensemble des Coparrainants en vue de recueillir leurs commentaires. Elle sera transmise au groupe de travail sur le volet thématique du CCP préalablement à la première réunion.
- La version préliminaire vise essentiellement à identifier les principales actions décisives qui feront la différence pour les enfants et les jeunes dans la riposte au sida, en soulignant les réussites autant que les manques.
- La première réunion du groupe de travail est prévue le 16 septembre. Le groupe de travail discutera à cette occasion de la version préliminaire et la commentera.
- Des comptes-rendus des réunions du groupe de travail seront publiés sur le site Internet du CCP.

Questions proposées ayant un calendrier défini que le Bureau du CCP doit envisager d'ajouter à l'ordre du jour de la 45e réunion du CCP.

Dernières informations sur la mise en œuvre du plan d'action de gestion.

Le Bureau du CCP a reconnu que le CCP avait longuement débattu sur ce point de l'ordre du jour, aussi bien lors de sa session extraordinaire de mars 2019 que lors de sa 44e réunion en juin 2019. La mise à jour annuelle de 2020 apportera de plus amples informations sur les résultats de la mise en œuvre du plan d'action. Un point rapide sur l'état d'avancement devrait figurer dans le rapport de la Directrice exécutive.

Plan d'évaluation : Confirmé

Le Secrétariat a rappelé que la politique d'évaluation avait été approuvée lors de la 44e réunion du CCP et que le CCP avait demandé au Bureau de l'évaluation de présenter un plan d'évaluation pour 2020-2021 au cours de sa 45e réunion. Un rapport annuel sur l'évaluation à destination du CCP sera mis en place à partir de 2020.

Rapport sur l'état d'avancement des objectifs de prévention du VIH fixés pour 2020 :

Confirmé. Le Secrétariat a rappelé que, lors de sa réunion de 2018, le Conseil avait demandé au Programme commun d'aider les pays à élaborer et mettre en œuvre des plans de prévention solides comprenant le développement de capacités durables et des stratégies de mobilisation des ressources, puis de rendre compte en 2019 des progrès réalisés en matière de prévention au Conseil de Coordination du Programme. Le Secrétariat a fait savoir que le rapport sur l'état d'avancement des objectifs de prévention du VIH fixés pour 2020 devait couvrir l'ensemble des pays. Il étudiera les principaux résultats des cinq piliers de la prévention.

Rapport sur l'état d'avancement des actions visant à réduire la stigmatisation et la discrimination quelles qu'en soient les formes : Confirmé. Le Secrétariat a indiqué que le Partenariat mondial pour l'élimination de toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH avait été lancé en décembre 2018 afin de combler le fossé au niveau national entre les engagements à éliminer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et les actions concrètes des gouvernements.

Bien que le Bureau du CCP ait reconnu le manque de temps pour rendre compte de la mise en œuvre du Partenariat mondial pour l'élimination de toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH, il a insisté sur l'importance que le CCP reçoive un rapport sur l'état d'avancement des actions visant à réduire la stigmatisation et la discrimination, notamment l'aide du Programme commun. Les décisions du Conseil relatives à cette question datent de 2017.

Rapport sur les obstacles à un financement efficace des ripostes communautaires par des bailleurs de fonds privés et internationaux et meilleure compréhension des problèmes affrontés par les gouvernements nationaux dans l'attribution des financements aux ripostes communautaires : Confirmé

Le Secrétariat a rappelé que, lors de sa 43e réunion, le CCP avait reçu un rapport démontrant que l'absence de définitions communes pour les ripostes communautaires et les moyens d'action sociaux constituait un obstacle majeur au suivi des engagements de la Déclaration politique de 2016.

À titre de suivi de la décision du Conseil, l'ONUSIDA a réalisé une enquête en ligne afin de recueillir des contributions des communautés et de la société civile au sujet de leur compréhension du sens de « communautaire » et de ce que la définition devrait comporter en

priorité selon elles. Une réunion de la société civile s'est tenue en juin pour commencer à développer ces définitions. Le Secrétariat travaille conjointement avec ONU Femmes et d'autres partenaires clés, à l'image du FM, qui ont participé à l'harmonisation de leurs documents avec ces définitions pour la prochaine série d'octroi de subventions. Des conseils relatifs à l'utilisation de ces définitions sont en cours d'élaboration. Un rapport sur l'état d'avancement sera présenté lors de la 45e réunion du CCP. La mise à jour comportera des éléments de contexte, une évaluation des progrès et de nouveaux exemples de ripostes communautaires.

Questions proposées sans calendrier défini que le Bureau du CCP doit examiner.

CCP 43 (décembre 2018) - Décision 4.7 : *Demande* au Programme commun de rendre compte des progrès relatifs à la mise en œuvre de la riposte au sida pour les migrants et les populations mobiles ainsi que pour les réfugiés et les populations touchées par des crises, le cas échéant.

Le Bureau du CCP a accepté que ce rapport soit envisagé en 2020.

CCP 44 (juin 2019) - Décision 9.3 : *Suivi du volet thématique de la 43e réunion du CCP sur la santé mentale et le VIH Appelle le Programme commun à :*
examiner et réviser les pratiques et directives existantes pour assurer l'intégration des services de la santé mentale et de prévention et de traitement de la prise de substances aux plateformes de prestation de services liés au VIH ainsi que l'intégration des services liés au VIH aux programmes de santé mentale et de prévention et de traitement de la prise de substances, et donner des conseils pour leur mise en œuvre respective ; prendre en compte les enjeux interdépendants liés à la santé mentale et au VIH ainsi que l'importance de l'amélioration du bien-être psychosocial et de la qualité de vie des personnes affectées par le VIH et vivant avec celui-ci dans le cadre d'une approche centrée sur la personne et sur les droits de l'homme, lors de l'élaboration de la prochaine stratégie de l'ONUSIDA pour 2021-2030 ; rendre compte des progrès réalisés dans l'approche intégrée de la santé mentale et du VIH lors d'une future réunion du Conseil de Coordination du Programme.

Le Bureau du CCP a accepté que ce rapport soit envisagé en 2020.

À la suite de la présentation des points de l'ordre du jour possibles pour la 45e réunion du CCP, le Président a fait savoir que, en plus des décisions impliquant des rapports, deux suivis supplémentaires nécessitaient l'accord du Bureau du CCP quant au fait de rendre des comptes lors de la 45e réunion du CCP.

Enseignements tirés du processus de sélection du Directeur exécutif de l'ONUSIDA : Confirmé.

Le Secrétariat a rappelé qu'il y avait eu en 2008 un point de l'ordre du jour sur les enseignements tirés contenant un compte-rendu sur la nomination. Celui-ci avait été présenté lors de la 23e réunion du CCP (décembre 2008). Le rapport proposait une vue d'ensemble du processus et un budget final. Le CCP a ensuite discuté des enseignements tirés et a pris des décisions à partir de ses conversations. Ces décisions ont joué un rôle prépondérant aux yeux du CCP et du Comité de recherche lors du processus de nomination 2019.

Le Bureau a admis l'importance d'inclure un point de l'ordre du jour sur les enseignements tirés du processus de sélection du Directeur exécutif de l'ONUSIDA lors de la 45e réunion du CCP. Le Comité de recherche sera chargé de l'élaboration de ce rapport. Le Bureau du CCP a

demandé au Secrétariat d'informer le Président du Comité de recherche et d'organiser une réunion du Comité de recherche afin d'échanger sur ce sujet.

ECOSOC

Le Secrétariat a rappelé que l'ECOSOC avait adopté une résolution relative au Programme commun le 24 juillet 2019. Le contenu de cette résolution a été négocié à Genève sous la direction du Président et du Vice-Président du CCP. L'un des paragraphes de la résolution de l'ECOSOC « *demande au Conseil de Coordination du Programme d'examiner, dans l'optique de les évaluer, les questions de gouvernance relatives au Programme commun, ainsi que les moyens de financer ses activités fondamentales durablement, dans le respect de l'ensemble des principes pertinents des Nations Unies, l'objectif étant que le Programme commun soit efficace, efficient et responsable, et de lui en rendre compte d'ici à 2021* ».

Le Bureau a déterminé la stratégie de suivi de la résolution de l'ECOSOC, qui débutera lors de la réunion du CCP de décembre 2019 pour s'étaler sur les deux prochaines sessions en vue d'en rendre compte à l'ECOSOC en 2021. À l'occasion de la 45e réunion du CCP, celui-ci recevra :

- des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI), comme discuté précédemment ;
- les enseignements tirés du processus de sélection du Directeur exécutif de l'ONUSIDA ;
- les conclusions issues de l'évaluation de l'UBRAF 2016-2021 et le modèle opérationnel révisé du Programme commun.

À la lumière de l'importance de s'appuyer sur ces évaluations, le Bureau du CCP a convenu que le suivi de la résolution de l'ECOSOC pour 2019 commencerait par la délibération du CCP sur le rapport du CCI et qu'un document relatif au suivi de la résolution de l'ECOSOC serait présenté lors de la 46e réunion du CCP, en juin 2020. Cela offrira en outre suffisamment de temps à la nouvelle Directrice exécutive pour se rapprocher des groupes constitutifs du Conseil préalablement à la discussion.

Le Président a demandé au Secrétariat de préparer le projet d'ordre du jour annoté de la 45e réunion du CCP puis de l'envoyer par voie électronique au Bureau du CCP pour examen et validation.

3. Mise en place du Comité consultatif d'évaluation

M. Joel Rehnstrom, Directeur de l'unité Évaluation, a fourni les informations suivantes :

Lors de sa 44e réunion, le CCP a approuvé la politique d'évaluation, qui inclut la mise en place d'un Comité consultatif d'évaluation. Un appel à candidatures au Comité consultatif d'évaluation a ensuite été émis le 25 juillet 2019. Un e-mail de rappel a été envoyé le 20 août 2019. Le délai d'envoi des candidatures était fixé au 31 août 2019. Au moment de la réunion du Bureau, plusieurs candidatures émanant d'un groupe régional avaient été reçues et tous les groupes travaillaient à l'identification d'un candidat adéquat. Une prolongation de quelques jours du délai d'envoi des candidatures a été proposée.

Comme convenu dans le mandat du Comité consultatif d'évaluation :

- Les candidatures seront envoyées au Bureau du CCP qui s'assurera que le Comité dispose de l'expertise technique requise, soit géographiquement représentatif et respecte la parité.
- Si le nombre de candidatures dépasse le nombre de places au sein du Comité pour ce groupe d'intérêt, le Président du CCP contactera tous les membres du groupe d'intérêt représenté au Conseil afin de parvenir à un accord.
- Dès que le Comité sera établi, le Bureau du CCP communiquera les noms de ses experts à tous les États membres, à la délégation des ONG au CCP et aux Coparrainants. Le Bureau du CCP soumettra un Président issu du Comité à l'accord du CCP, par le biais du processus décisionnel intersessions.

Il a été convenu que le Secrétariat envoie un rappel au nom du Président et du Bureau du CCP confirmant la prolongation au 13 septembre du délai d'envoi des candidatures. Le Bureau du CCP a accepté de consulter son groupe régional afin de veiller au bon avancement de la candidature des experts d'évaluation.

4. Visite sur le terrain du CCP

Le Bureau du CCP avait reçu une note conceptuelle relative aux visites sur le terrain du CCP préalablement à la réunion du Bureau.

Le Secrétariat a rappelé que le Président et le Bureau du CCP discutaient du lieu et des dates de la visite sur le terrain proposée du CCP. Les visites sur le terrain du CCP permettent aux participants d'être en contact direct avec la réalité de l'épidémie et de constater le travail accompli par la famille de l'ONUSIDA avec les partenaires nationaux et internationaux dans un pays donné. Elles permettent en outre d'éclairer les discussions lors des réunions du Conseil. La délégation est dirigée par le Directeur exécutif adjoint de l'ONUSIDA et est composée :

- de membres du Bureau du CCP ;
- du représentant du Président du COC ;
- d'un membre de chacun des cinq groupes régionaux du CCP (Afrique, Asie, Europe de l'Est et Asie centrale, Amérique latine et Caraïbes, GEOA) ;
- des délégués des ONG au CCP représentant la région ;
- des Coparrainants présents dans le pays.

À la suite de discussions, le Bureau du CCP a décidé de planifier la visite après le 14 novembre.

Le Bureau du CCP a évoqué des pays hôtes possibles. Après avoir pris en compte les précédents pays visités, les membres du Bureau ont admis que certaines régions avaient déjà accueilli de nombreuses visites sur le terrain du CCP. Une partie d'entre eux ont recommandé d'envisager un pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Le Président a demandé aux membres de formuler au Secrétariat des suggestions précises afin de déterminer des lieux possibles dont le Bureau discutera lors de sa prochaine réunion.

Annexe 1 : Tableau des éléments de suivi issus des réunions du CCP (pour inclusion possible à l'ordre du jour de la 45e réunion du CCP)

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR DE LA 45E RÉUNION DU CCP (10-12 décembre 2019)

Éléments permanents		Points de l'ordre du jour
		Rapport de la 44e réunion du CCP
		Rapport de la Directrice exécutive (DE)
		Rapport du représentant des ONG
		Suivi du volet thématique sur l'atteinte de l'ODD 3 : renforcer les solutions globales de lutte contre le VIH et les intégrer à des systèmes de santé durables, en vue de garantir une couverture santé universelle (CSU).
		Leadership de la riposte au SIDA
		Volet thématique : Réduction de l'impact du sida sur les enfants et les jeunes Décision 11.1 de la 43e réunion du CCP : Convient que les thèmes des 44e et 45e réunions du Conseil de Coordination du Programme seront les suivants : b. Réduction de l'impact du sida sur les enfants et les jeunes (45e).
		Prochaines réunions du CCP Décision 11.2 de la 43e réunion du CCP : <i>Demande</i> au Bureau du Conseil de Coordination du Programme de prendre, en temps voulu, les mesures appropriées pour s'assurer qu'une procédure officielle serait suivie lors de l'appel à propositions pour les thèmes des 46e et 47e réunions du Conseil de Coordination du Programme.
		Élection du bureau
Éléments possibles de la 45e réunion du CCP	Numéro de la décision	Points de l'ordre du jour
41e (12/2017)	7.4	[Mise à jour sur les actions pour réduire la stigmatisation et la discrimination quelles qu'en soient les formes] <i>Demande</i> au Programme commun de fournir un rapport sur l'état d'avancement lors d'une future réunion du Conseil de Coordination du Programme.
42e (06/2018)	10.5	[Suivi du volet thématique de la 41e réunion du CCP sur l'objectif Zéro discrimination dans les structures de soins] <i>Rendre compte</i> de l'état d'avancement des mesures de suivi des progrès pour mettre fin à la discrimination lors de la 44e réunion du CCP.
Concernant les deux points de décision ci-dessous, il est important de rappeler que, lors de sa réunion de janvier 2019, le CCP avait demandé à ses ONG de consulter le groupe élargi d'OSC avant de déterminer si le compte-rendu sur ce point de l'ordre du jour aurait lieu cette année (2019) ou en 2020. Le Bureau a toutefois convenu que le rapport devrait répondre à chaque point de décision, indépendamment du calendrier.		
43e	8.5	[Rapport annuel sur l'état d'avancement des objectifs de prévention du VIH fixés pour 2020] <i>Demande</i> au Programme commun d'aider les pays à élaborer et mettre en œuvre des plans de prévention solides comprenant le développement de capacités durables et des stratégies de mobilisation des ressources, puis de rendre compte en 2019 des progrès réalisés en matière de prévention au Conseil de Coordination du Programme.
43e	10.4	[Bonnes pratiques pour un financement efficace des ripostes communautaires au VIH] <i>Demande</i> au Programme commun de : b. <i>Mettre en place</i> une équipe de travail composée de bailleurs de fonds, de pays de mise en œuvre et de représentants de la société civile (en particulier des représentants de personnes vivant avec le VIH, de jeunes, de femmes, jeunes femmes et adolescentes et de populations clés) afin d'harmoniser l'utilisation des définitions (notamment « riposte communautaire au sida » et « moyens d'action sociaux ») et de recommander des bonnes pratiques ainsi que de meilleures modalités pour garantir un accès au financement aux organisations communautaires et aux réseaux fondés sur des groupes d'intérêt.
44e	6.4	[Rapport du Groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme (CCP) visant à renforcer son rôle de suivi et d'évaluation de la politique de tolérance zéro en matière de harcèlement, et notamment de harcèlement sexuel, d'intimidations et d'abus de pouvoir au sein du Secrétariat de l'ONUSIDA] <i>Demande</i> au Secrétariat de l'ONUSIDA de rendre compte de la mise en œuvre du plan d'action de gestion lors de la prochaine session du CCP (45e).
44e	6.6	[Rapport du Groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme (CCP) visant à renforcer son rôle de suivi et d'évaluation de la politique de tolérance zéro en matière de harcèlement, et notamment de harcèlement sexuel, d'intimidations et d'abus de pouvoir au sein du Secrétariat de l'ONUSIDA] <i>Approuve</i> le plan d'évaluation de l'ONUSIDA et demande à son Bureau de l'évaluation de présenter un plan d'évaluation lors de la 45e réunion ainsi que de produire un rapport annuel sur sa mise en œuvre.
Points de l'ordre du jour ayant un calendrier défini après décembre 2019		
41e (12/2017)	8.3	[Mise à jour concernant le VIH dans les prisons et autres environnements fermés] <i>Demande</i> au Programme commun de rendre compte de l'état d'avancement et des mesures concrètes prises en la matière lors d'une réunion du Conseil de Coordination du Programme en 2020
44e	6.5	[Rapport du Groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme (CCP) visant à renforcer son rôle de suivi et d'évaluation de la politique de tolérance zéro en matière de harcèlement, et notamment de harcèlement sexuel, d'intimidations et d'abus de pouvoir au sein du Secrétariat de l'ONUSIDA] <i>Salue</i> le plan d'action de gestion révisé, <i>encourage</i> les efforts nécessaires à sa pleine mise en œuvre et demande au Secrétariat de l'ONUSIDA d'en rendre compte dans le cadre de sa mise à jour annuelle sur les questions stratégiques de gestion des ressources humaines
Éléments possibles pour de futures réunions du CCP sans calendrier défini	Numéro de la décision	Points de l'ordre du jour
43e	4.7	[Rapport du représentant des ONG sur les populations en déplacement, stratégiques dans une optique de fin de l'épidémie de sida] <i>Demande</i> au Programme commun de rendre compte des progrès relatifs à la mise en œuvre de la riposte au sida pour les migrants et les populations mobiles ainsi que pour les réfugiés et les populations touchées par des crises, le cas échéant
44e	9.3	[Suivi du volet thématique de la 43e réunion du Conseil de Coordination du Programme] Appelle le Programme commun à : examiner et réviser les pratiques et directives existantes pour assurer l'intégration des services de la santé mentale et de prévention et de traitement de la prise de substances aux plateformes de prestation de services liés au VIH ainsi que l'intégration des services liés au VIH aux programmes de santé mentale et de prévention et de traitement de la prise de substances, et donner des conseils pour leur mise en œuvre respective ; prendre en compte les enjeux interdépendants liés à la santé mentale et au VIH ainsi que l'importance de l'amélioration du bien-être psychosocial et de la qualité de vie des personnes affectées par le VIH et vivant avec celui-ci dans le cadre d'une approche centrée sur la personne et sur les droits de l'homme, lors de l'élaboration de la prochaine stratégie de l'ONUSIDA pour 2021-2030 ; rendre compte des progrès réalisés dans l'approche intégrée de la santé mentale et du VIH lors d'une future réunion du Conseil de Coordination du Programme ; rendre compte des progrès réalisés dans l'approche intégrée de la santé mentale et du VIH lors d'une future réunion du Conseil de Coordination du Programme